

PROCÈS-VERBAL DE CONSTATATION

ERREUR DE DATE – DÉPÔT DU CAPITAL SOCIAL

Je soussigné,

Monsieur NGOUHOUE OUMAROU,
associé unique de la société en formation **AALEO,**

constate que le dépôt des fonds constituant le capital social est intervenu postérieurement à la date de signature des statuts constitutifs, en raison d'une erreur matérielle et organisationnelle.

Cette situation est sans incidence sur la réalité du dépôt effectif des fonds ni sur la libération du capital social.

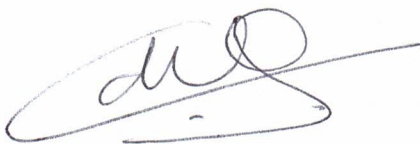
Le présent procès-verbal est établi afin de régulariser cette situation.

Fait à : Juvignac

Le : 27/01/2026

Signature

(Signature)



Monsieur NGOUHOUE OUMAROU